



A Dingy-Saint-Clair, le 16 avril 2026

COMMUNE DE DINGY ST CLAIR
55 place de l'église
74230 DINGY-SAINT-CLAIR

ARRETE MUNICIPAL N° 60/2026
nommant des membres du conseil d'administration
du Centre Communal d'Action Sociale
de Dingy-Saint-Clair

Le Maire de Dingy-Saint-Clair,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2026, fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale;

Vu l'absence de proposition faites par les associations,

Considérant que les associations sollicitées, qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion ou les associations familiales, les associations de retraités et de personnes âgées, les associations de personnes handicapées n'ont pas transmis de propositions et que la formalité précitée s'avère impossible, il est proposé de nommer des personnes qualifiées, c'est-à-dire qui participent à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ;

Considérant que les personnes contactées sont engagées depuis de nombreuses années au sein d'associations communales ou souhaitent s'engager dans ce domaine ;

ARRETE

Article 1er – Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Dingy-Saint-Clair :

- Mme Julie BOIXEL
- Mme Audrey CHAPELOTTE
- Mme Agnès DENEVERS
- M. Frédéric DEXPERT
- Mme Sandrine GUERY
- Mme Catherine PAWLAK
- M. Bruno ROYAN

Article 2 – Les membres du Conseil d'Administration ci-dessus désignés sont nommés pour la durée du mandat du Conseil Municipal, leur fonction prend fin à la date de renouvellement général du Conseil Municipal.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Le Maire,
Bruno DUMEIGNIL

